

# Réunion de présentation

 **parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

## Parcoursup, c'est quoi ?

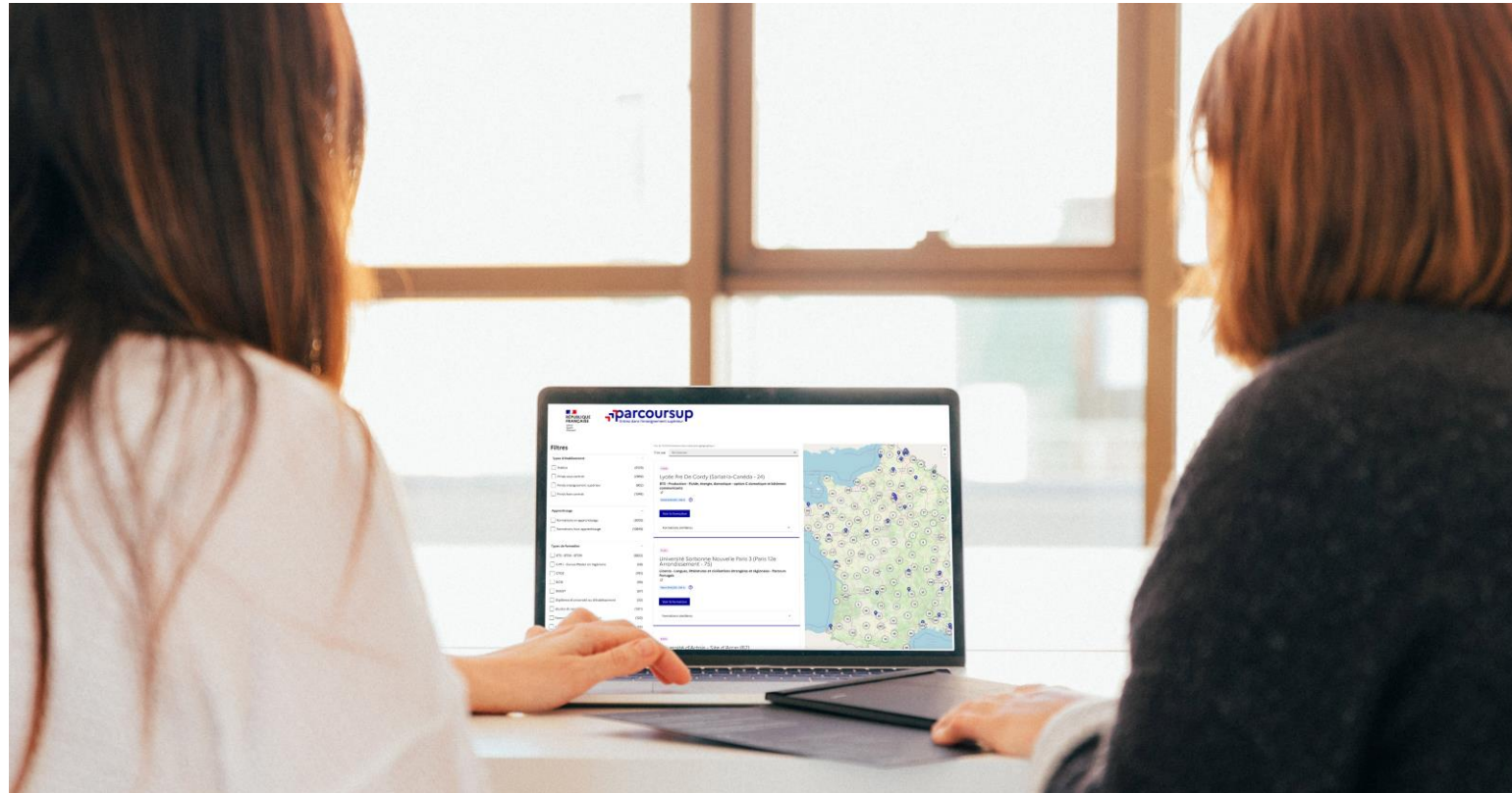
- Plateforme nationale
- Permet de découvrir toutes les formations supérieures, plus de 21 000 formations référencées.
- Procédure dématérialisée : 1 calendrier unique et 1 seul dossier à constituer.
- Sert à formuler ses vœux de poursuite d'études




# Le calendrier 2023 en 3 étapes




## 1<sup>ère</sup> étape : découvrir les formations et élaborer son projet d'orientation

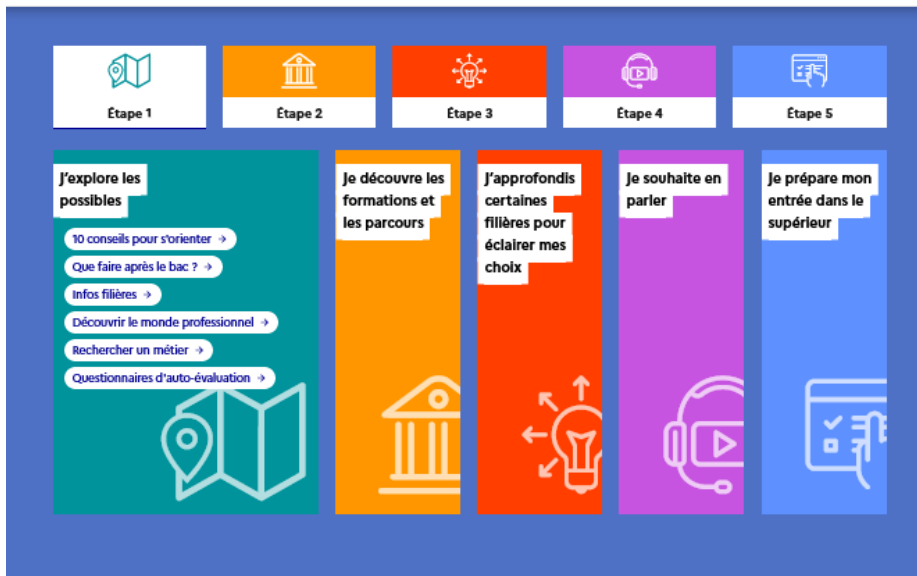


## S'informer et découvrir les formations

  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
 Liberté  
 Égalité  
 Fraternité

 **onisep**  
**TERMINALES**  
 2022/2023

5 étapes pour mon parcours vers l'enseignement supérieur



**Étape 1** : J'explore les possibles  
 10 conseils pour s'orienter →  
 Que faire après le bac ? →  
 Infos filières →  
 Découvrir le monde professionnel →  
 Rechercher un métier →  
 Questionnaires d'auto-évaluation →

**Étape 2** : Je découvre les formations et les parcours

**Étape 3** : J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix

**Étape 4** : Je souhaite en parler

**Étape 5** : Je prépare mon entrée dans le supérieur

**Site Terminales 2022-2023** : toutes les informations sélectionnées par l'Onisep sur les filières, les formations, les métiers, ...

**Rechercher une formation**  
 De nouvelles formations en apprentissage sont intégrées progressivement.

Rechercher une formation, un domaine d'étude, un lieu géographique...  
 Ex: BTS droit Lyon

Taux d'accès par type de bac : Tous

Plus de 10 000 formations dans cette zone géographique.  
 Trier par Pertinence

**Public**  
 Le Mans Université (72)  
 Licence - Physique, chimie - Parcours physique-chimie / physique franco-allemand  
 PLACES DISPONIBLES: 70 TAUX D'ACCÈS: 86 %

**Public**  
 Université Clermont Auvergne (Clermont-Ferrand - 63)  
 Licence - Géographie et aménagement  
 PLACES DISPONIBLES: 90 TAUX D'ACCÈS: 88 %


**Filtres**

Types d'établissement	
Publics	(12765)
Privés sous contrat	(4104)
Privés enseignement supérieur	(1145)
Privés hors contrat	(2812)

Apprentissage	
Formations en apprentissage	(7611)
Formations hors apprentissage	(13214)

Types de formation	
BTS - BTSA - BTSM	(11668)
C.M.I - Coursus Master en Ingénierie	(72)
CPGE	(942)
DCG	(142)
DEUST	(119)

Voir toutes les autres formations (737)



**Site Parcoursup** : moteur de recherche des formations, informations détaillées sur les formations, carte interactive des formations.

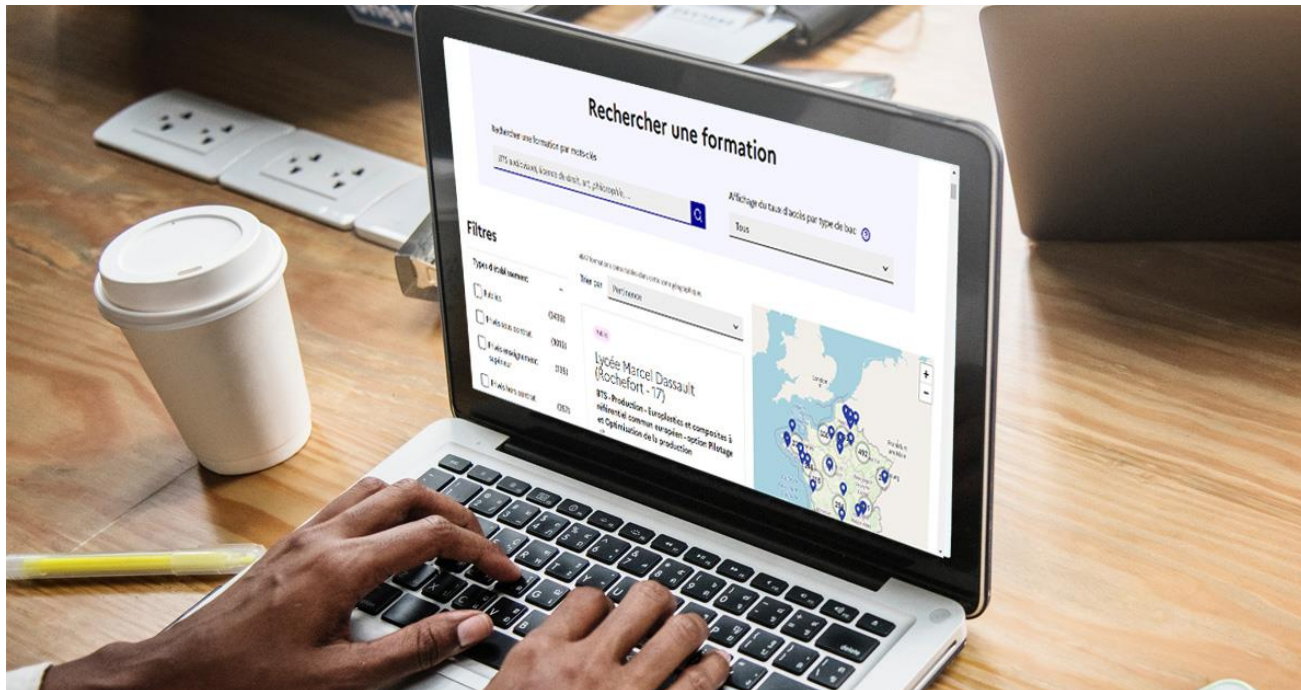
## Les différentes formations

- **Formations sélectives** : classes prépa, BTS, BUT (Bachelor Universitaire de Technologie), les IFSI et autres formations paramédicales, formations en travail social (EFTS), les écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po / Instituts d'Études Politiques (IEP), Écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport, les écoles d'art, de design, et du spectacle vivant, ...
- **Formations non sélectives** : différentes licences (dont les licences « accès santé »), les Parcours Préparatoires au Professorat des Écoles (PPPE), et les parcours d'accès aux études de santé (PASS).
- **Formations en apprentissage**
- **Formations non présentes sur Parcoursup** -> prendre directement contact avec l'établissement visé.

## Focus sur les formations en apprentissage

- Être étudiant apprenti c'est :
  - Être étudiant et surtout salarié
  - Alternier formation pratique chez un employeur et une formation théorique dans un établissement
  - Peut-être un plus pour trouver un travail en fin de formation
- L'apprenti doit **signer un contrat d'apprentissage** avec un employeur
- Les établissements (CFA) accompagnent leurs candidats pour trouver un employeur

## Faire ses recherches sur Parcoursup.fr



**Rechercher par mots clés, critères de recherche ou en utilisant les filtres (type de formation, spécialité/mention des formations, ...**

**Afficher le taux d'accès par type de baccalauréat pour une information plus personnalisée.**

**Affiner les résultats de recherche en zoomant sur la carte pour afficher les formations dans une zone précise.**



## Pour chaque formation :

### Filtres

#### Types d'établissement

- Publics (11221)
- Privés sous contrat (3110)
- Privés enseignement supérieur (925)
- Privés hors contrat (1337)

#### Apprentissage

- Formations en apprentissage (3730)
- Formations hors apprentissage (12863)

#### Types de formation

- BTS - BTSA - BTSM (8327)
- C.M.I - Cursus Master en Ingénierie (71)

Plus de 10 000 formations dans cette zone géographique.

Trier par **Pertinence**

Public

Université de Franche-Comté - Site de Montbéliard (25)

Licence - Sciences de la vie - Parcours Sciences de la vie et de l'environnement



TAUX D'ACCÈS : 100 % ?

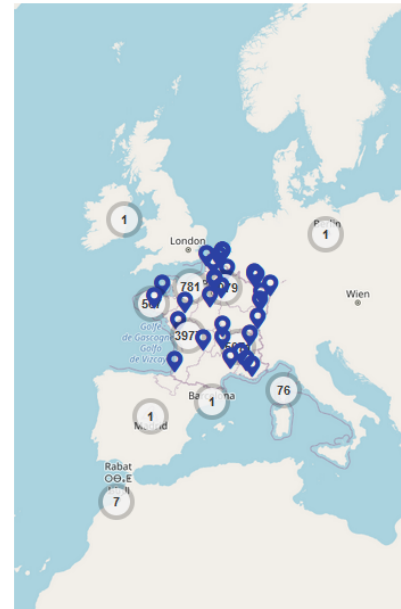
Voir la formation

Formations similaires



Public

Lycée Pre De Cordy (Sarlat-la-Canéda -



- Le statut de la formation (public/privé)
- Nombre de places disponibles en 2023
- Taux d'accès en 2022
- Des suggestions de formations similaires pour élargir les choix

## Pour chaque formation :

**PUBLIC**

**Lycée Jean Monnet (Mortagne-au-Perche - 61)**  
BTS - Services - Gestion de la PME

**FORMATION SÉLECTIVE**

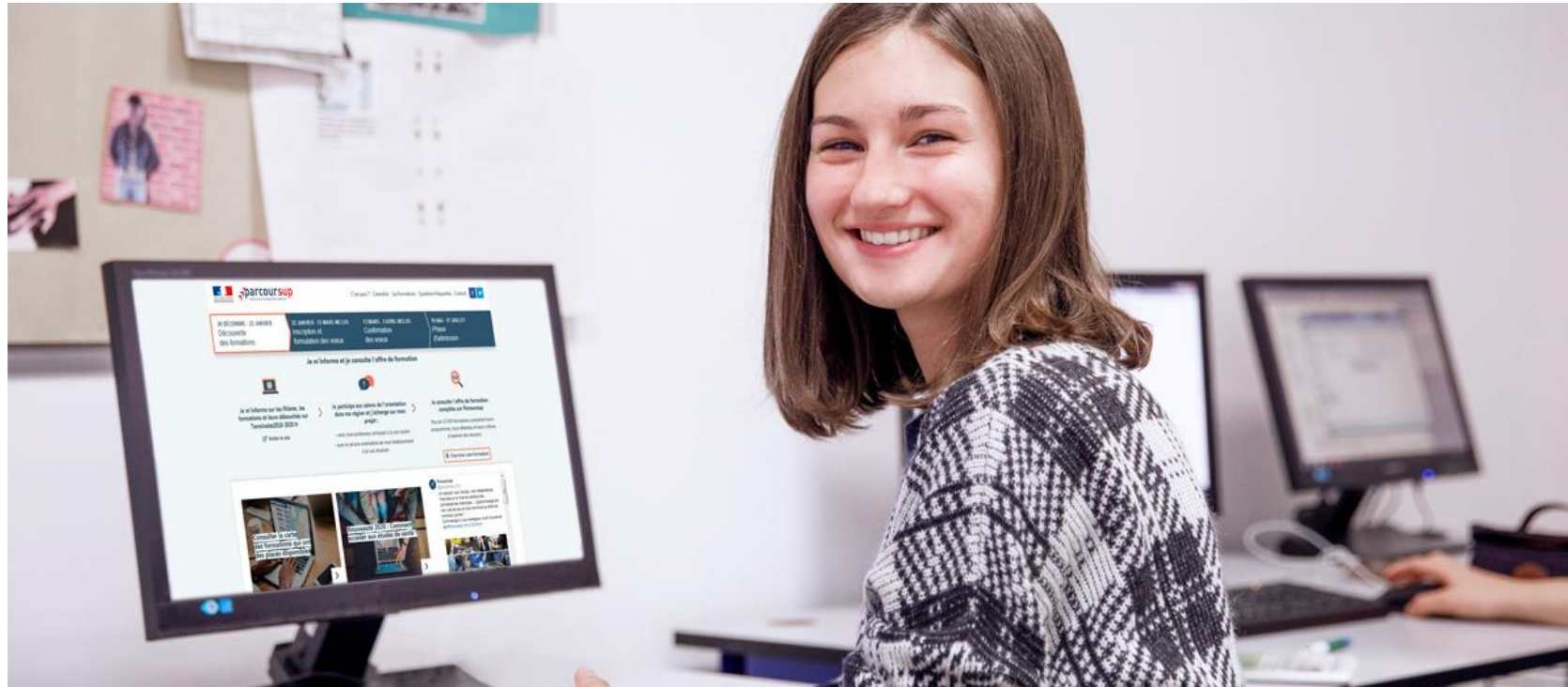
 Découvrir la formation et ses caractéristiques	 Comprendre les critères d'analyse des candidatures	 Consulter les modalités de candidatures	 Accéder aux chiffres clés de la formation	 Connaître les débouchés professionnels	 Contacter et échanger avec l'établissement
---	---	--	--	---	---

- **Découvrir la formation** et ses caractéristiques
- **Comprendre les critères d'analyse** des candidatures
- **Consulter les modalités** de candidature
- Accéder aux **chiffres clés** de la formation
- Connaître les **débouchés professionnels**
- Contacter et échanger avec l'établissement

## Focus sur l'accompagnement des candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant

- Les **coordonnées d'un référent handicap** sur chaque fiche de formation.
- Le candidat peut renseigner une **fiche de liaison** dans son dossier Parcoursup pour préciser ses besoins. Fiche qui est **facultative** et qui n'est **pas transmise aux formations**.
- **À partir du 1<sup>er</sup> juin 2023**, le candidat peut **demander au recteur le réexamen de son dossier**.

## 2<sup>ème</sup> étape : s'inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier



## S'inscrire sur Parcoursup

**Depuis le 18 janvier**, les candidats peuvent s'inscrire sur Parcoursup :

- Une **adresse mail valide et consultée régulièrement** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier.
  - Renseignez un **numéro de portable** pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.
  - **INE** : sur les bulletins scolaires ou relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat.
  - **Vérifier toutes les informations administratives**
- 
- **Conseil aux parents** : vous pouvez renseigner votre mail ou numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir les messages et alertes.

## Formulation des vœux : **du 18 janvier au 9 mars (inclus)**

- Jusqu'à **10 vœux** et **10 vœux supplémentaires** pour des formations en **apprentissage (rubrique spécifique)**
  - Pour des **formations sélectives** (classes prépa, BTS, BUT, IFSI, IEP, ...) et **non sélectives** (licence, PPPE ou PASS)
  - Des **vœux qui doivent être motivés**
  - Des vœux qui **n'ont pas besoin d'être classés**
  - Des vœux qui **ne sont connus que de vous**
- **Diversifiez vos vœux et évitez impérativement de n'en formuler qu'un seul. En 2022, moyenne de 12 vœux.**

## Formulation des vœux : du 18 janvier au 9 mars (inclus)

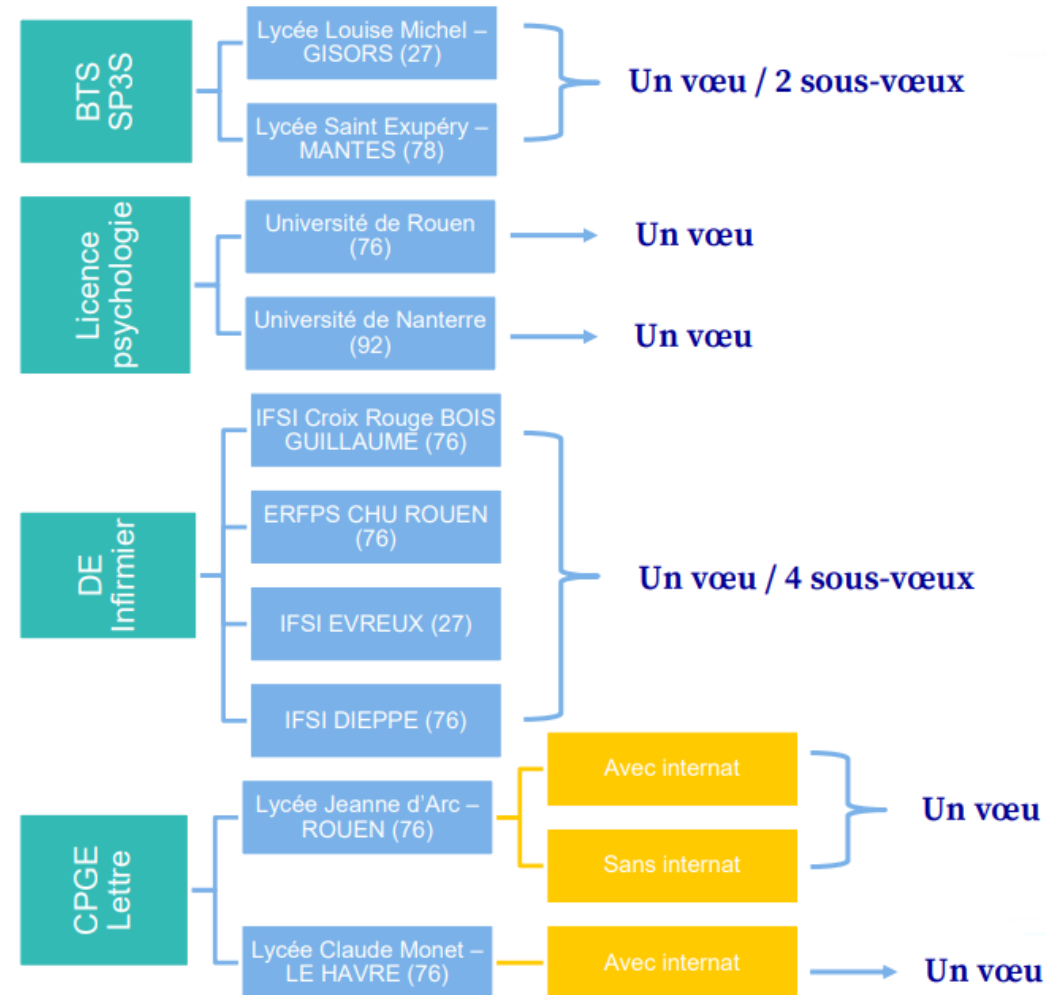
- **1 vœu = 1 formation**
- **Vœux uniques** : un type de formation dans un établissement donné sur un site précis
- **Vœux multiples** : regroupement de plusieurs formations similaires
  - Compte pour 1 vœu
  - Composé de sous-vœux : qui correspondent chacun à un établissement différent.
  - **20 sous-vœux au maximum**
- **A noter** : pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie : regroupement au niveau territorial (seulement 5 vœux multiples).

## Vœux multiples :

- **Formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple** dans la limite de 20 sous-vœux au total :
  - Les BTS et les BUT regroupés par spécialités
  - Les DN MADE regroupés par mention
  - Les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion)
  - Les classes prépas
  - Les EFTS (établissement de formation en travail social)
  - Les DNA (diplôme national d'art)
- **Formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :**
  - Écoles d'ingénieurs et de commerce/management regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun
  - Réseau des Sciences Po / IEP
  - Le concours commun des écoles nationales vétérinaires
- Les IFSI et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse. **Limitation de 5 vœux multiples maximum par filière.**



## Exemple



## Focus sur le secteur géographique

- Pour les **formations sélectives** (BTS, BUT, IFSI, école, ...)
  - Il n'y a pas de secteur géographique
- Pour les **formations non-sélectives** (licence, PPPE, PASS)
  - Lycéens peuvent faire des vœux dans leur académie et/ou en dehors
  - Licence très demandée : priorité au secteur géographique
  - Appartenance ou non au secteur affichée lors de la saisie
- Exception : si la licence souhaitée n'est pas dispensée dans l'académie de résidence.

## Demande de césure : directement après le bac

- **Durée de la césure** : d'un semestre à une année universitaire
- **Demande de césure à signaler lors de la saisie des vœux Parcoursup** (en cochant la case « césure »)
- **L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission.** Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure.
- **La césure n'est pas accordée de droit**
- **À l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup.**

## Finaliser son dossier et confirmer ses vœux: du 9 mars au 6 avril

Pour que les vœux deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

- Compléter leur dossier :
  - **Projet de formation motivé pour chaque vœu formulé**
  - Rubrique « préférences et autres projets »
  - Pièces complémentaires demandées par certaines formations
  - Rubrique « activités et centres d'intérêts » (facultative)
- **Confirmer chacun de leurs vœux : un vœu non confirmé ou incomplet avant le 6 avril ne sera pas examiné.**

Un récapitulatif des vœux confirmés sera adressé à chaque candidat.

## Les éléments constitutifs du dossier :

- **Projet de formation motivé**
- **Rubrique « Préférences et autres projets »**
- **Pièces complémentaires / passation de questionnaire**
- **Rubrique « activités et centres d'intérêts »**
- **Bulletins scolaires** de 1<sup>ère</sup> et de terminale (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre) -> ces éléments sont remontés par le lycée, vous pourrez les vérifier début avril. En cas d'erreur, il faut se rapprocher de l'établissement.
- **La fiche Avenir** : renseignée par le lycée. Consultable par le lycéen à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023.
  - Les notes de l'élève
  - Les appréciations du PP sur des compétences transversales
  - L'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir, pour chaque vœu

## L'examen des vœux par les formations: avril-mai

- Ce n'est **pas un algorithme de Parcoursup** qui examine les dossiers ou choisit votre affectation
- Au sein de chaque formation : une **commission d'examen des vœux**. Certaines formations organisent des épreuves écrites et/ou orales de sélection.
- Priorité accordée aux lycéens boursiers dans chaque formation, y compris les plus sélectives.
- Aide financière de 500€ aux lycéens boursiers qui s'inscrivent dans une formation située en dehors de leur académie de résidence.
- Des places priorisées pour les lycéens pro. et techno. :
  - Nombre de **places en BTS : bacheliers professionnels**
  - Nombre de **places en BUT : bacheliers technologiques**

## 3<sup>ème</sup> étape : consulter les réponses des formations et faire des choix



## Consulter les réponses des formations

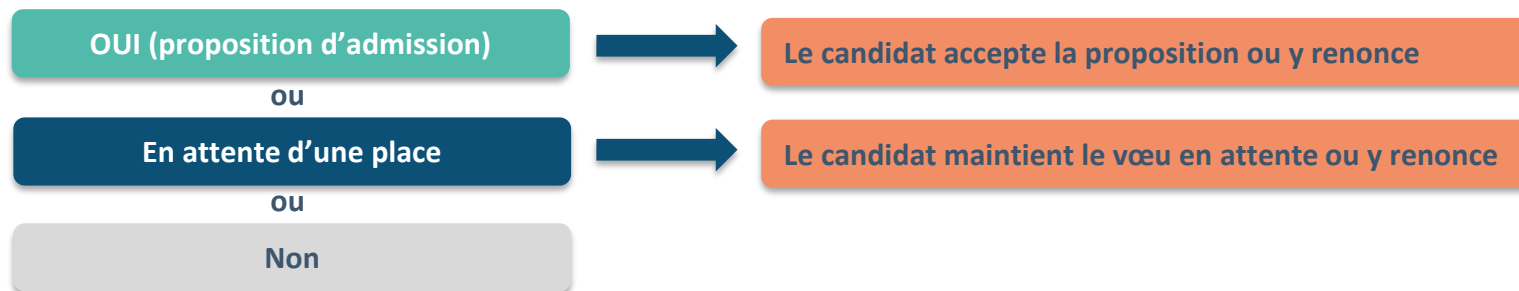
Phase d'admission principale : **du 1<sup>er</sup> juin au 13 juillet**

- Les candidats **reçoivent les propositions d'admissions au fur et à mesure et en continu**
- Les candidats doivent **obligatoirement** répondre à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.**
- Les candidats ayant des vœux en attente peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérés.

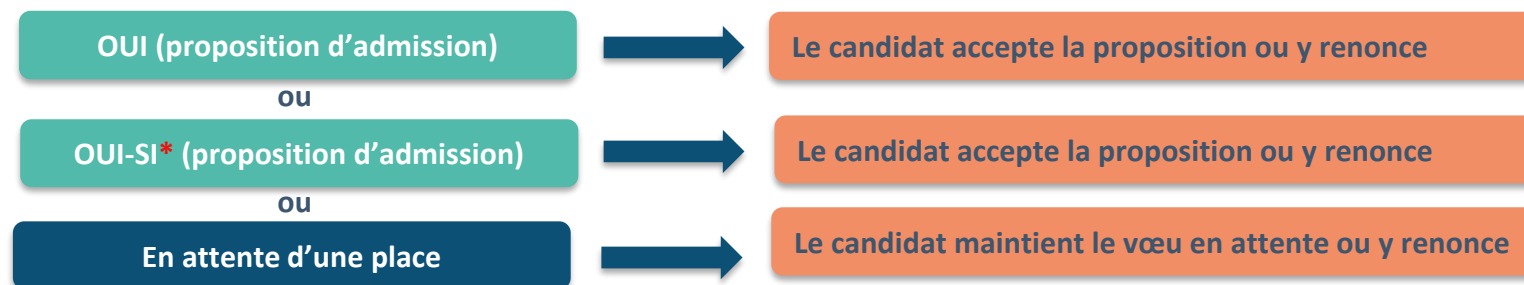


## Les différentes réponses possibles

### > Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



### > Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)



\* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

**Réponses par :** mail, SMS ou dans l'application Parcoursup

## Répondre aux propositions d'admission

- **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :**
  - Il accepte la proposition (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver.
  - S'il accepte définitivement la proposition, il renonce donc à tous les autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscriptions administratives.
- **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :**
  - Il ne peut accepter qu'une **seule proposition à la fois** (il doit faire un choix - il libère donc des places pour d'autres candidats en attente)
  - Il peut indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver
  - S'il accepte définitivement la proposition, il renonce donc à tous les autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscriptions administratives.

## Répondre aux propositions d'admission

- **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**
  - Des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente, lui permettant de suivre la situation qui évolue jusqu'au 13 juillet en fonction des places libérées par d'autres candidats.
- **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives**
  - Dès le 1<sup>er</sup> juin, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif au sein du lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation
  - **Préparer la phase complémentaire à partir du 15 juin.**

## Solutions pour les candidats qui n'ayant pas de proposition d'admission

- Dès le 1<sup>er</sup> juin, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif au sein du lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation
- **Du 15 juin au 12 septembre** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent formuler jusqu'à **10 nouveaux vœux** dans des formations qui ont des places vacantes
- **À partir du 1<sup>er</sup> juillet** : les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)**. Elle étudie leur dossier et les aides à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles.

## 5 conseils pour mieux appréhender cette procédure

- **Prendre connaissance du calendrier**, des modalités de fonctionnement de la plateforme, consulter des vidéos tutos
- **Ne pas attendre la dernière minute** pour préparer son projet d'orientation
- **Ne restez pas seul avec vos questions** : échanger au sein du lycée avec les enseignants, chef d'établissement, psychologue EN, ...
- **Anticipez le déroulement de la phase d'admission** : préparer les éléments pour créer votre dossier Parcoursup
- **Faites les vœux pour des formations qui vous intéressent**, pensez à diversifier les vœux, évitez de formuler qu'un seul vœu.

Pour vous informer, vous accompagner et répondre à vos questions

- **CIO de l'Aigle** : 8 rue René Vivien, L'aigle. **Prise de RDV au 02.33.24.22.84.**
- **Numéro vert** : 0 800 400 070
- **La messagerie contact** depuis le dossier candidat
- Les **réseaux sociaux** pour suivre l'actualité Parcoursup

**Suivez-nous sur les réseaux sociaux**



MERCI POUR VOTRE ATTENTION